

Initiatives ministérielles

Contrairement aux grandes institutions financières, les coopératives offrent les services personnalisés que recherchent les particuliers.

À mon avis, les coopératives ont apporté une énorme contribution à notre économie et offrent à présent d'autres débouchés. Je pense que les coopératives peuvent faire une telle contribution pour les chefs de petites entreprises ou les individus, parce qu'elles fondent beaucoup de leurs décisions, non pas sur des théories et des programmes prétentieux qui déterminent qui est admissible ou non, mais plutôt sur la personne. Elles déterminent en grande partie l'ordre de grandeur d'un prêt en fonction de la personne qui le demande. Ce serait bien qu'il y ait au moins une institution financière capable d'étudier une demande de prêt selon de tels critères.

La loi offre aussi un avantage aux coopératives de crédit en ce sens qu'elles ont le droit de mobiliser des fonds. L'une des difficultés des caisses de crédit et, en fait, de tous les types de coopératives, c'est que le seul moyen pour elles d'obtenir des fonds pour faire des affaires est de vendre des parts ou de s'endetter. Ce projet de loi leur donne la possibilité d'accumuler du capital au moyen d'actions. C'est une démarche positive, et je félicite le gouvernement à cet égard.

J'ai hâte d'entendre les réactions des coopératives de crédit à cet égard, pour voir si la loi est efficace ou s'il devrait y avoir d'autres moyens de les aider à obtenir des fonds.

Dans l'ensemble, ce projet de loi est un document très volumineux, qui recouvre beaucoup d'éléments. Je pense qu'il permettra aux coopératives de crédit d'être compétitives avec les autres institutions financières et leur donnera une chance de contribuer à notre économie.

Si vous me permettez, j'aimerais m'écarter de la question des coopératives de crédit et parler des institutions financières de manière plus générale. Le mot de l'heure au sein des entreprises dans ce domaine, c'est «compétitivité». C'est intéressant de voir le Nouveau Parti démocratique se fendre en quatre pour tenter d'atteindre la compétitivité dans un sens tout en restant non compétitif dans tous les autres sens.

Ce serait bien s'il pouvait concilier toutes ses actions et poursuivre une fin ou une autre, plutôt que de tourner en rond comme il l'a fait ce matin.

Mon collègue dit que ce parti ne sait pas ce qu'il fait et je pense qu'il a clairement démontré ce matin qu'il n'avait pas la moindre idée de la manière dont fonctionne l'économie. Ses députés sont tous partis. J'en suis désolé. Je ne suis pas censé dire qu'ils sont tous partis. Je suppose qu'ils sont partis, mais je ne suis pas censé le dire. Je m'en veux donc d'avoir dit qu'ils n'étaient plus ici.

Une voix: Ils ont pris la porte.

Mme le vice-président: Plus je vous écoute, plus je pense que le député de Moncton essaie de contourner le Règlement.

M. Rideout: Madame la Présidente, j'accepte votre réprimande.

J'aimerais dire que nous avons une excellente occasion de mettre nos sociétés financières dans une position très concurrentielle, de discuter de la situation de l'économie mondiale et aussi d'en faire profiter les consommateurs.

Nous admettons tous, je crois, que la concurrence fera effectivement baisser les prix pour les consommateurs, leur offrira de nouveaux produits et provoquera tous ces changements qui, en fin de compte, leur seront bénéfiques. En essayant de renforcer la concurrence, nous devons être vigilants afin protéger nos consommateurs contre des calamités comme celles qui se sont produites aux États-Unis avec la chute des sociétés d'épargne et de crédit et aussi la faillite de plusieurs banques.

Avouons-le, le Canada ne s'en est pas sorti sain et sauf lui non plus. Nous avons vu ce qui est arrivé à la Standard Trustco et à la BCCI. Nous devons donc faire preuve de vigilance et nous assurer que le mécanisme de surveillance et de réglementation reste intact.

Tout en favorisant la concurrence, nous devons aussi renforcer le mécanisme de surveillance afin que ces sociétés demeurent solides et énergiques.

Je remarque aussi, dans le document qui vient de nous être remis sur la Constitution, qu'on y reconnaît que la restructuration du Canada et la réforme de la Constitution auront de l'influence sur nos institutions financières.

Justement, dans le *Report on Business* du *Globe and Mail* du 25 septembre, on souhaite qu'un des résultats des changements constitutionnels qui seront apportés sera d'éliminer un certain chevauchement et d'harmoniser les règlements.